



Le transport Collectif de Prévost

# Un service public en pleine expansion

Jean Laurin

**Depuis la création du Transport Collectif de Prévost en avril 2002, ce nouveau service public communautaire compte 158 membres et il a effectué 859 déplacements au 31 décembre 2002, a dit M. Jean-Pierre Joubert, président de cet organisme, lors de sa 2<sup>e</sup> assemblée annuelle.**



M. Jean-Pierre Joubert.

Il a précisé que c'est grâce à des subventions de la Ville de Prévost, du C.L.D., du C.L.E., Ressources humaines Canada que le TCP a pu demeurer actif.

«Mais il est impératif pour le futur, a ajouté M. Joubert, que la ville maintienne sa participation, que le Ministère des Transports du Québec ou que la MRC contribuent au financement futur de ce service.»

Le territoire desservi par le TCP comporte 45 points d'arrêts à Saint-Jérôme et trois autres à Saint-Sauveur. Dans le territoire

urbanisé, les arrêts ont été aménagés aux intersections, kiosques postaux, aux boîtes postales ou certains commerces. De plus, en 2003, le service expérimente la réservation des transports deux heures à l'avance de 9h à 16h. On communique avec le TCP au 224-8800.

Il a mis en évidence que ce service prendrait son expansion, si on réduisait les délais de réservation, et si des panneaux de signalisation s'étaient installés aux points d'embarquement. En outre, il a souhaité qu'un service

de transport adapté vienne compléter ce service.

Monsieur Joubert a exprimé sa reconnaissance à tous les membres ainsi qu'à ses collaborateurs et collaboratrices immédiats tant du conseil d'administration que des compagnies de taxis qui réalisent un travail remarquable. Finalement, il a félicité la directrice du TCP, Madame Louise Bourgeois, en témoignage de «son engagement personnel et de son professionnalisme qui sont allés bien au-delà des exigences de l'emploi. Nous lui sommes redevables pour une bonne part de la réussite de l'année écoulée.»

Le conseil d'administration du TCP est composé, outre du président, Monsieur Jean-Pierre

Joubert, de M. Marcel Morin, de M. Sylvain Paradis, conseiller municipal, trésorier, de Mme Lucie Juneau Marchand, secrétaire, et de M. Élie Laroche.

AVIS PUBLIC

## Entrée en vigueur

Lors de la séance tenue le 10 mars 2003, le conseil municipal a adopté le Règlement 310-57-1-1, intitulé : " Amendement règlement de zonage 310 tel qu'amendé " (Agrandissement de la zone H-209 / secteur Domaine des Patriarches - Annulation de la zone P-351 / intersection rue Principale et boulevard du Curé-Labelle - Superficie logement d'appoint).

Ce règlement est entré en vigueur le 19 mars 2003, après avoir reçu l'approbation de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord, en vertu d'un certificat de conformité tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et peut être consulté à la Mairie de Prévost, sise au 2870, boulevard du Curé-Labelle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 17<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL DEUX MILLE TROIS.

Réal Martin  
Directeur général et greffier

## Élyann Périard-Fournier de Prévost se distingue au prix du Duc d'Édimbourg

Serge Fournier

**Le 22 mars dernier, avait lieu à l'Hôtel du Parlement de Québec, la remise annuelle des certificats de niveau Argent du programme Le prix du Duc d'Édimbourg Défi Jeunesse Canada.**

Quarante jeunes provenant de tous les coins de la province ont reçu leur certificat de niveau argent des mains de Son Excellence, l'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec.

Pour obtenir un des trois Mérites (Bronze, Argent ou Or), les participants doivent relever des défis personnels dans quatre secteurs : service communautaire, expédition,

conditionnement physique et habileté. Pour se qualifier au niveau Argent, les participants doivent s'impliquer pour une période minimale de 45 heures au sein de leur communauté, pratiquer une habileté pendant 12 mois, accumuler 40 heures de conditionnement physique réparties sur 20 semaines et participer à une expédition de trois jours et deux nuits.

Parmi ces jeunes, Élyann Périard-Fournier, de Prévost a reçu son certificat, en participant dans le cadre du Mouvement des Cadets du Canada. Pour se qualifier, elle a accumulé 48 heures de service communautaire en participant aux levées de fonds de l'Escadron 682 Laurentides à Saint-Jérôme et en enseignant aux plus jeunes cadets, lors des soirées d'instruction du lundi soir. Capitaine de l'équipe de biathlon de l'escadron, elle a satisfait aux exigences de conditionnement physique en s'entraînant régulièrement et en se qualifiant aux

compétitions régionales et provinciales. Pour l'habileté, Élyann a continué à pratiquer la trompette avec l'Harmonie Polyvalente Saint-Jérôme. Finalement, elle a effectué son expédition lors d'un examen pratique de survie en forêt, alors qu'elle suivait un cours d'instructeur en survie au Centre d'Instruction d'Été des Cadets de l'Aviation de Bagotville. Cette évaluation comportait un solo et une survie en équipe, où les cadets devaient passer plusieurs jours en forêt avec un matériel restreint.



Élyann Périard-Fournier reçoit son certificat de niveau argent des mains de Son Excellence, l'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec.

À TOUS LES RÉSIDENTS DE PRÉVOST



Pour un meilleur environnement

## FORMATION SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Il y aura une soirée d'information gratuite, à l'hôtel de ville de Prévost, 2870, boulevard du Curé-Labelle.

**Le mardi 6 mai 2003 à 19h**

Le coût régulier de *La machine à terre* est de 46\$. Mais si vous réservez immédiatement votre place, le coût sera de 32\$ (taxes incluses) pour les 100 premières personnes, On réserve en composant le 224-8888 poste 221 (payable par chèque le soir même).

Une initiative de la Ville de Prévost et du Comité d'environnement de Prévost.